



Eviter de payer soulte et taxe

Par **nicog18**, le **19/06/2015 à 18:39**

BONJOUR marque de politesse
en cours de separation, union libre avec 1 enfant en commun - garde alternée
je veux racheter ma maison en indivision 50/50
credit en cours
150.000 € emprunté - reste remboursement de 120.000 €
ma femme me laisse la maison, sans rien me demander
comment eviter que cette soulte soit considérée comme une donation vis a vis du fisc
merci par avance de vos réponses

Par **aguesseau**, le **19/06/2015 à 18:46**

si le crédit est à vos 2 noms avec une clause de solidarité il faudra le remettre à votre seul nom si la banque accepte mais elle n'y est pas obligée.
pour devenir seul propriétaire de ce bien immobilier, vous serez obligé de passer par un notaire, soit elle vous donne sa part et c'est donc une donation à un tiers, soit elle vous la vend et si ne payez rien, c'est une donation déguisée avec ses conséquences.

Par **nicog18**, le **19/06/2015 à 19:19**

merci beaucoup pour votre réponse, mais si nous nous mettons d'accord sur l'estimation de rachat de la maison à la valeur du credit restant, il n'y'a pas de soulte

Par **Lag0**, le **20/06/2015 à 08:33**

Bonjour,
Même s'il n'y a pas de soulte en plus de la reprise du crédit, il y aura des frais de notaire à payer.